

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2022

Régulièrement convoqué le 17 juin 2022

Le 27 juin 2022 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au Palais des Congrès Charles Aznavour sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

Présents (es) : M. Éric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Laurent CHAUVEAU, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MÉNOUAR, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE, Mme Pauline CABANE : Adjoint au Maire. M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT, Mme Florence VINENT, Mme Vanessa VIAU, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, M. Karim OUMEDDOUR, Mme Chloé PALAYRET-CARILLION, M. Dorian PLUMEL, M. Nicolas DELOLY, Mme Demet YEDILI, M. Jean-Frédéric FABERT, M. François COUTOS-THEVENOT, M. Christophe ROISSAC, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Cécile GILLET, M. Laurent LANFRAY, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

Pouvoirs : Mme Marie-Christine MAGNANON (pouvoir M. Cyril MANIN), Mme Danièle JALAT (pouvoir M. Chérif HEROUM), Mme Sandrine MAGNETTE (pouvoir Mme Ghislaine SAVIN), M. Jérôme BEAUTHÉAC (pouvoir M. Laurent CHAUVEAU), M. Laurent MILAZZO (pouvoir Mme Aurore DESRAYAUD), Mme Françoise CAPMAL (pouvoir M. Laurent LANFRAY)

Secrétaire de Séance : Mme Demet YEDILI

901 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MONTÉLIMAR ET LES CHÂTEAUX DE LA DRÔME POUR L'USAGE DU PARC DU CHÂTEAU DE MONTÉLIMAR

Madame Fabienne MÉNOUAR, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

La ville de Montélimar a la volonté de soutenir les acteurs culturels du territoire en accompagnant l'organisation de manifestations artistiques dans le parc du Château et ainsi contribuer à renforcer le lien social.

L'objectif de ce programme est :

- D'organiser plusieurs manifestations artistiques dans le parc du Château,
- De conquérir un public de proximité et touristique,
- D'offrir aux habitants du territoire une programmation artistique de qualité,
- De promouvoir et soutenir les acteurs culturels locaux et régionaux,
- De qualifier l'offre artistique par des temps de médiation et d'échanges et par là-même participer activement à la démocratie culturelle,

Afin de garantir toutes les conditions d'organisation et de sécurité liées à ces manifestations et de définir les engagements réciproques entre les parties, il convient donc d'établir une convention entre l'Etablissement public de Coopération Culturelle "Les Châteaux de la Drôme" et la ville de Montélimar.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le projet de convention entre la commune de Montélimar et l'EPCC "Les Châteaux de la Drôme" pour l'usage du parc du Château de Montélimar ci-annexé.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, **À 'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

(Madame Fabienne MÉNOUAR, représentante de la Ville à l'EPCC, Madame Émeline MEHUKAJ et Monsieur Éric PHÉLIPPEAU, représentants de l'EPCC en tant de conseillers départementaux, ne prennent pas part au vote)

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention entre Montélimar-Agglomération et l'EPCC "Les Châteaux de la Drôme" à intervenir,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,

Suivent les signatures.

POUR EXPEDITION CONFORME

Fait en Mairie, le 28 juin 2022

Le Maire,

Julien CORNILLET

